

Les premiers légumes de la Ceinture verte de Pau

Avant de s'installer, Romain Nougué a fait un stage en pré-couveuse puis a suivi le parcours de la couveuse porté par la SAS Graines durant 3 ans. Ainsi, il a pu appréhender le métier de maraîcher et commencer à se constituer une clientèle. À la recherche de terre suite à un refus de construction de serre, il décide de s'installer dans le cadre de l'offre de la Ceinture verte sur des parcelles à Assat, en périphérie de Pau.

Victor Garcia a rejoint Romain au moment de son installation. Victor avait pour projet d'être salarié d'une exploitation maraîchère. Il a rejoint Romain dans le cadre d'un contrat de parrainage signé entre la chambre d'agriculture et le CFPPA de Montardon qui permet de tester la transmission ou l'association d'exploitants. Le parrainage, renouvelable un an, permet à Victor d'utiliser ses aides au chômage. Ils envisagent ensuite de constituer un GAEC.

Une centaine de maraîchers

La Ceinture verte est une SCIC (coopérative d'intérêt collectif) dans laquelle privés et publics peuvent investir. Elles existent dans différents territoires français, mais la SCIC Pau Pays de Béarn existe depuis novembre 2019. En son sein, s'y retrouve le conseil d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, les collectivités territoriales et les syndicats du Pays de Béarn, la chambre d'agriculture 64, le lycée agricole de Montardon, l'association béarnaise pour le Développement de l'emploi agricole (ABDEA), le Civam Béarn, la SAS Graines, la coopérative Terra Alter, des bénévoles et des investisseurs solidaires.

La SCIC Ceinture verte des Pyrénées-Atlantiques bénéficie du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Caisse des dépôts et de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le principe consiste à l'achat de terre par la Ceinture verte qui les loue, après les avoir aménagées, à moyen ou long terme pour une exploitation en maraîchage. Selon Julien et Romain, ce système constitue une limite importante au schéma proposé. En un an, la coopérative a permis l'installation de 4 maraîchers et s'est donné pour objectif d'en installer 10 par an sur 10 ans.

Un bail de 18 ans

Julien et Romain louent 2,2 hectares en trois parcelles irrigables (1 ha sur le site principal, 5 000 m² à 200 m de là et 7 000 m² un kilomètre plus loin), avec 1 500 m² de serre (5 serres de 30 x 10 m), un hangar de 96 m² dont 32 m² fermés en mur en torchis et équipés de toilettes sèches, 32 m² grillagés pour le matériel et 32 m² ouverts servant au lavage et à la préparation des légumes. Une chambre froide de 20 m² viendra prochainement compléter l'installation.

Le contrat passé avec la Ceinture verte est un bail de 18 ans avec une location mensuelle de 550 €/mois et un prélèvement de 7 à 8 %



// Photo chambre d'agriculture 64

Dans le cadre du Mois de la bio et de Valley bio du gave, Romain Nougué et Victor Garcia ont ouvert les portes de leur exploitation maraîchère biologique.

du chiffre d'affaires à partir du moment où celui-ci dépasse 40 000 €. Les maraîchers ont un abattement de loyer dégressif jusqu'à la troisième année. La Ceinture verte propose un appui technique avec une visite technique mensuelle. Julien et Romain complètent cet appui par l'intervention d'un conseiller privé orienté sur le maraîchage en sol vivant et sur le non-travail du sol.

Les parcelles louées par Romain étaient en culture conventionnelle et plantées de légumes de plein champs. Elles sont en cours de conversion en agriculture biologique. Les terres sont légères de type limono-sableuses relativement drainantes et nécessitent l'irrigation. Sur la parcelle la plus éloignée de 7 000 m² située à l'entrée du village, les deux maraîchers y cultivent des légumes de plein champs (pomme de terre, courge, chou, poireau) organisés par blocs de 1 500 m² (80 x 20 m). Ici, l'irrigation y est problématique

compte tenu d'un forage à faible débit. Ils ont également constaté sur cette parcelle plus de pression d'herbe car elle était un peu délaissée avant leur reprise et son historique ressort.

Première année

Les deux autres parcelles sont organisées par blocs de 600 m² (20 x 30 m). Cette répartition permet de gagner en fonctionnalité avec des bâches tissées, des gouttes à gouttes... utilisables sur tous les blocs. L'eau provient d'un forage à 7 m de profondeur avec une pompe qui s'autorégule qui permet d'arroser simultanément 1 000 m² sans souci de débit d'eau. Les serres sont équipées d'aspersion et de goutte à goutte.

Romain et Julien utilisent des bâches tissées réutilisables et ont réalisé, en mai, un chaulage de sable calcaire à 1,5 t/ha. Ils font des engrais verts de type vesce/avoine/pois. Pour les plants, ils s'approvisionnent auprès de Coquelipot et s'en font une partie (courge, tomate, concombre, persil, coriandre...). Prochainement, ils doivent installer une serre à plants.

Ils font quasiment tous leurs approvisionnements auprès de Vitivista avec Philippe Marchenay (terreau, engrais, bâches, protection biologique intégrée notamment, cette année, introduction de *Macrolophus*

pygmaeus et utilisation de phéromones de confusion sexuelle pour lutter contre *Tuta absoluta*...). Ils ont implanté des fraisiers entre les serres. En matériel, ils ont une fraise, un cultivateur, une butteuse sur tracteur, un semoir terradonis. Un broyeur à fléau serait bienvenu ainsi qu'un vibroculteur.

Actuellement, ils ne font pas de vente sur place mais uniquement aux halles de Pau. De plus, ils réalisent 50 à 60 paniers pour l'AMAP de Soumoulou et 25 paniers pour un circuit le lundi. Ils livrent diverses épiceries et un collège deux fois par semaine dans le centre de Pau. Ils imposent un montant de livraison de 100 € minimum.

Depuis son installation, Romain a fait le choix de continuer à produire pour ne pas avoir de coupure avec la clientèle. Mais avec le recul, il aurait été préférable de faire une pause d'un mois afin de monter les serres et l'irrigation qui auraient dû être normalement mis en place au préalable par la Ceinture verte.

Si l'expérience préalable via la couveuse et le parrainage leur ont permis d'être opérationnels dès cette première année, ils attendent la fin d'année pour faire le bilan économique.

Ludivine Mignot, conseillère bio
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques